

Vous êtes un ABAWD. Et maintenant ?

ABAWD signifie « adulte valide sans personne à charge » (Able-Bodied Adult Without Dependents). Un ABAWD est une personne âgée de 18 à 64 ans qui est apte au travail et qui ne vit pas avec des enfants de moins de 14 ans. Votre district local des services sociaux vous indiquera si vous êtes considéré(e) comme un ABAWD.

Si vous êtes un ABAWD, vous ne pouvez bénéficier des prestations SNAP que pendant 3 mois, sauf si vous répondez aux critères fédéraux ABAWD en matière d'emploi.

Si vous estimez que vous devriez être exempté des critères fédéraux ABAWD en matière d'emploi, veuillez vous adresser à votre district des services sociaux.

Êtes-vous exempté(e) ?

Vous pourriez ne pas être tenu(e) de respecter les règles de travail ABAWD si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous avez moins de 18 ans ou 65 ans ou plus
- Vous vivez avec un enfant de moins de 14 ans
- Vous percevez des prestations d'invalidité provenant d'une source publique ou privée, telles que les prestations d'invalidité de l'État de New York
- Vous êtes enceinte
- Vous avez un problème de santé physique ou mentale qui limite votre capacité à travailler
- Vous occupez d'une personne invalide ou dépendante
- Vous répondez aux critères de travail du programme d'aide temporaire aux familles dans le besoin (Temporary Assistance for Needy Families, TANF)
- Vous recevez ou demandez des allocations de chômage
- Vous participez à un programme de traitement de la dépendance à l'alcool ou aux drogues
- Vous êtes scolarisé(e) (école, université ou formation) au moins à mi-temps (les étudiants peuvent être soumis à d'autres règles d'éligibilité)
- Vous travaillez déjà au moins 30 heures par semaine
- Vous gagnez déjà 217,50 USD ou plus par semaine (30 fois le salaire minimum fédéral)
- Vous recevez ou demandez le SSI
- Vous êtes Indien(ne), Indien(ne) urbain(e), Indien(ne) de Californie et/ou un(e) autre Indien(ne) éligible aux services de santé destinés aux Indiens (Indian Health Services)

***Veuillez informer votre agent référent si l'une de ces exemptions s'applique à votre situation.**

Ne perdez pas vos droits aux prestations SNAP !

Pour continuer à percevoir les prestations SNAP au-delà de trois mois, vous devez :

1. **Travailler (rémunéré ou non)** et/ou participer à une **activité d'Emploi et de Formation (Employment and Training, E&T)** approuvée pendant 20 heures par semaine (soit 80 heures par mois) ;
OU
2. **Faire du bénévolat** ou participer à un **programme d'expérience professionnelle (Work Experience Program, WEP)** au sein d'une organisation à but non lucratif ou publique. Le nombre d'heures à effectuer chaque mois dépend du montant mensuel de vos prestations SNAP et du salaire minimum local.*
3. **Fournir une preuve** du nombre d'heures pendant lesquelles vous travaillez, faites du bénévolat ou participez à une activité E&T approuvée. Contactez votre service local des services sociaux afin de savoir quel type de justificatif fournir et où le transmettre.

*Exemple : Si vous percevez 155 USD par mois au titre du programme SNAP et que vous résidez dans le nord de l'État, où le salaire minimum est de 15,50 USD, vous devez effectuer 10 heures de bénévolat ou de WEP chaque mois.